



22^{ème} RALLYE REGIONAL du CANTAL

6 et 7 octobre 2018

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER
22^{ème} RALLYE REGIONAL DU CANTAL
6 et 7 octobre 2018

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 20 Aout 2018 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Lundi 20 août 2018
Clôture des engagements :	Lundi 24 septembre 2018 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 29 septembre 2018
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 30 septembre 2018 de 8h00 à 18h00 et le Samedi 6 octobre 2018 de 8h30 à 12h00
Vérifications des documents :	Samedi 6 octobre 2018 de 9h00 à 14h00 Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE
Vérifications des voitures :	Samedi 6 octobre 2018 de 9h30 à 14h30 Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 6 octobre 2018 à 9h30
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 6 octobre 2018 à 13h00 Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 6 octobre 2018 à 15h00 Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE
Publication des heures et ordres de départ :	Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE
1 ^{ère} étape	Samedi 6 octobre 2018 à 15h00
2 ^{ème} étape	Samedi 6 octobre 2018 à 19h30. Suivant classement 1 ^{ère} étape, pénalités incluses
Départ de la 1^{ère} étape : 1^{ère} voiture	Samedi 6 octobre 2018 à 16h00
Arrivée de la 1^{ère} étape : 1^{ère} voiture	Samedi 6 octobre 2018 à 17h26
Départ de la 2^{ème} étape : 1^{ère} voiture	Dimanche 7 octobre 2018 à 9h00
Arrivée de la 2^{ème} étape : 1^{ère} voiture	Dimanche 7 octobre 2018 à 12h05
L'ordre des départs sera :	voitures modernes – VHC – VHRS - ENRS
Vérifications finales :	Dimanche 7 octobre 2018 à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 7 octobre 2018 - Mairie de LAFEUILLADE EN VAIZIE : 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 7 octobre 2018 sur le podium d'arrivée

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 22^{ème} Rallye Régional du Cantal 2018 en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne sous le n°31/16 le 27/07/18
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 590 le 27/07/18

COMITE D'ORGANISATION

Président : Jacques CARLAT, Alain DELORT, Julien CHABOT, François VERBIGUIE
Membres : Comité directeur de l'ECURIE DES VOLCANS
Secrétariat du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 AURILLAC
Téléphone : 06.30.69.66.33 / 06.80.18.05.71/ 06.71.44.36.74

Permanence du rallye : 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac, de 8H00 à 21H30, jusqu'au 5 octobre 2018 puis à la Mairie de Lafeuillade en Vaizie en Vezie les 6 et 7 octobre 2018 Tél : 06.80.18.05.71

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

ECURIE DES VOLCANS 129 Avenue de conthe 15000 Aurillac

1.1P OFFICIELS

Président du Collège :	Dominique LASSUS	30953/1422
Membres du Collège :	Joelle OLIVIER	136338/1609
	Marcel CABROL	14590/0915
Directeur de course :	Thierry DUPECHER	3564/1606
Directeurs de course adjoints PC :	Christian SIGNORET	2880/1602
Directeurs de course adjoints PC :	Bernard GALARD	4608/0901
Directeurs de course & adjoints aux ES :		
ES 1/3/5	Alain BONNAUD	8481/1744
Adjoint	Nadine BONNAUD	46322/1744
ES 2/4/6	Yves ESCLOUPE	76046/0903
Adjoint	Guy ANDRIEU	144925/0906
Informatique classement :	Nicole BONNET	7422/0901
Médecin chef :	Dr Mourad CHOUAKI	
Commissaires techniques :	André OLIVIER <i>responsable</i>	1119/1609
	<i>En attente</i>	
	<i>En attente</i>	
	Didier GENRIES stagiaire	228242/0902

Chargés des relations avec les concurrents : Michel BLANC 20772/1706
Dominique JOUBERT 14860/1106

Chargé des relations avec la presse : Jean Paul HUGON

ES LA CAPELLE -DEL FRAYSSE : 1/3/5

Nombre de postes de commissaires : 6

Nombre d'extincteurs par poste : 1

Nombre de commissaires : 12

ES TREMOUILLES : 2/4/6

Nombre de postes de commissaires : 5

Nombre d'extincteurs par poste : 1

Nombre de commissaires : 10

Nombre d'ambulances : 2 (1 au départ de chaque spéciale)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 22^{ème} Rallye Régional du Cantal 2018 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2019 Coefficient 2
- le challenge 2018 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2018 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement.

Les vérifications administratives auront lieu le Samedi 6 octobre 2018 de 9h00 à 14h00

Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 6 octobre 2018 de 9h30 à 14h30

Salle Polyvalente LAFEUILLADE EN VAIZIE

Les vérifications finales : Dimanche 7 octobre 2018

Garage AD à LAFEUILLADE EN VAIZIE, à la fin du rallye.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 22^{ème} Rallye Régional du Cantal 2018 doit adresser **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 24 septembre 2018** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 70 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 1^{er} rallye des Volcans VHC (20 voitures), au 1^{er} Rallye des volcans VHRS (20 voitures) et au 1^{er} Rallye des Volcans ENRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 22^{ème} Rallye des Volcans pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 295 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 590 €

3.2.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre **ECURIE DES VOLCANS**, les chèques seront encaissés après le rallye.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents, qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de la compétition, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Samedi 6 et le Dimanche 7 octobre 2018 parking de la salle polyvalente de LAFEUILLADE EN VAIZIE (derrière la mairie)

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un aditif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA

6.1P. DESCRIPTION

Le 22^{ème} Rallye Régional du Cantal 2018 représente un parcours de 78,700 Km

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,120 Km

ES 1-3-5 LA CAPELLE – DEL FRAYSSE 6,190 Km

ES 2-4-6 TREMOUILLES 6,850 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu les :

- Dimanche 30 septembre 2018 de 8h00 à 18h00

- Samedi 6 octobre 2018 de 8h30 à 14h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. :CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P : PRIX

Les prix seront expédiés sous huit jours après vérifications. Les prix et coupes ne sont pas cumulables

Coupes : il est prévu une coupe :

- aux 3 premiers scratch
- aux 3 premiers de groupe et de classe
- à la première féminine avec bouquet de fleurs
- à 1 commissaire par ES

Prix en espèces : Répartitions des prix :

GENERAL 1^{er} 450€ 2^{ème} 350€ 3^{ème} 300€
GROUPES 1^{er} 300€ 2^{ème} 150€
CLASSES

1 à 5	6 à 9	10 à 15	16 et +	
285 €	285 €	285 €	285 €	
	140 €	140 €	140 €	+ une coupe
		90 €	100 €	+ une coupe
			90 €	+ une coupe
			80 €	

EQUIPAGES FEMININS si plus de 3 équipages : 1^{ère} 200 € 2^{ème} 1 coupe plus bouquets de fleurs

ANNEXE 1 – ITINERAIRE et HORAIRE					
		Dist .cumulées	Dist. Partielles	Temps	Horaires
1° ETAPE - 1° SECTION - SAMEDI 6 OCTOBRE					
CH 0	SORTIE PARC FERME / ENTREE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE		0,000		16 h 00
CH 0A	SORTIE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE		0,500	0,500	00 h 15
CH 1	CH départ ES 1 LA CAPELLE		4,830	4,330	00 h 10
	ES 1	DEPART ES 1	4,950	0,120	00 h 03
		ARRIVEE ES 1	11,140	6,190	
		POINT STOP ES 1	11,360	0,220	
CH 2	CH départ ES 2 TREMOUILLES		16,130	4,770	00 h 15
	ES 2	DEPART ES 2	16,490	0,360	00 h 03
		ARRIVEE ES 2	23,340	6,850	16 h 46
		POINT STOP ES 2	23,610	0,270	16 h 46
	ENTREE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE		25,610	2,000	00 h 15
	SORTIE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE		26,110	0,500	00 h 20
CH 2A*	ENTREE PARC FERME LAFEUILLADE		27,460	1,350	00 h 05
2° ETAPE - 2° SECTION - DIMANCHE 7 OCTOBRE					
CH 2B	SORTIE PARC FERME LAFEUILLADE		27,460		09 h 00
CH 2C	SORTIE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE		27,960	0,500	00 h 15
CH 3	CH départ ES 3 LA CAPELLE		32,290	4,330	00 h 10
	ES 3	DEPART ES 3	32,410	0,120	00 h 03
		ARRIVEE ES 3	38,600	6,190	
		POINT STOP ES 3	38,820	0,220	
CH 4	CH départ ES 4 TREMOUILLES		43,590	4,770	00 h 15
	ES 4	DEPART ES 4	43,950	0,360	00 h 03
		ARRIVEE ES 4	50,800	6,850	
		POINT STOP ES 4	51,070	0,270	
CH 4A	ENTREE PARC REGROUP. ZI LAFEUILLADE		51,990	0,920	00 h 10
2° ETAPE - 3° SECTION - DIMANCHE 7 OCTOBRE					
CH 4B	SORTIE PARC REGROUP.ZI LAFEUILLADE		51,990		01 h 00
CH 4C	ENTREE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE		53,090	1,100	00 h 03
CH 4D	SORTIE PARC ASSISTANCE LAFEUILLADE		53,590	0,500	00 h 15
CH 5	CH départ ES 5 LA CAPELLE		57,920	4,330	00 h 10
	ES 5	DEPART ES 5	58,040	0,120	00 h 03
		ARRIVEE ES 5	64,230	6,190	
		POINT STOP ES 5	64,450	0,220	
CH 6	CH départ ES 6 TREMOUILLES		69,220	4,770	00 h 15
	ES 6	DEPART ES 6	69,580	0,360	00 h 03
		ARRIVEE ES 6	76,430	6,850	
		POINT STOP ES 6	76,700	0,270	
CH 6A*	ENTREE PARC FERME LAFEUILLADE		78,700	2,000	00 h 20

* CH 2A et CH 6A avance non pénalisée.